



QUE le projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 19 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

DONNÉE AUX COTEAUX, CE VINGT-CINQUIÈME (25<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

---

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre **13h00 et 14h00, le 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.**

---

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière